



CAHIER des CHARGES

relatif à l'ORGANISATION de l'Assemblée Générale

Evènement fixé :

Samedi 27 octobre 2018

Assemblée Générale du District

1. Le club organisateur :

1.1. Mise à disposition d'une salle

Le club organisateur met à disposition gracieusement une salle pouvant accueillir 150 personnes assises et équipée comme suit :

- Une estrade avec des tables pour 8 personnes minimum ;
- Un écran géant ;
- Un pupitre ;
- Un vidéoprojecteur ;
- Une sonorisation avec micro HF ;
- Un emplacement pour le pointage des participants (3 tables) ;
- Un isolement ;
- Un emplacement pour le vin d'Honneur.

1.2. Le club organise et prépare un petit-déjeuner pour l'arrivée des participants.

1.3. Le club organise et prépare le vin d'honneur.

1.4. Le club invite les correspondants locaux des médias.

1.5. Le club peut proposer un restaurant local (pouvant accueillir environ 30 convives) dont les frais sont pris en charge par le District dans le respect du budget défini.

1.6. Le club et le District organisent une visite du site avant approbation.

2. Le District Marne de Football :

2.1. Le District insère sur le site Internet toutes les informations concernant le club et la municipalité et tout reportage valorisant l'action du club et de la municipalité.

2.2. En dédommagement des dépenses engagées ci-dessus énumérées, le District crédite le club d'un avoir de 500 €.